

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

SCRUTIN MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection, aux électeurs de la Ville de Magog que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - maire
 - conseillers : pour les 8 districts électoraux

2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au Bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivants :

Dates : du vendredi 17 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2021
Jours et heures : du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h

Il est à noter que le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :
 - Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021
 - Jours de vote par anticipation : Samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre 2021

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
 - Votre domicile n'est pas situé sur le territoire de la ville;
 - Votre domicile est situé sur le territoire de la ville et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez en faire la demande en

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varie selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas situé dans la ville, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande;
- Si vous êtes domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours;
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

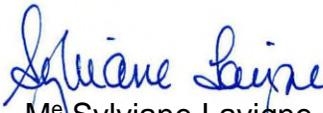
Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 12 octobre 2021 et devront être reçus au Bureau de la présidente d'élection au plus tard à 16 h 30, le vendredi 5 novembre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le lundi 1^{er} novembre 2021.

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, M^e Marie-Pierre Gauthier.
6. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au Bureau de la présidente d'élection :

7, rue Principale Est
Magog (Québec) J1X 1Y4
Tél. : 819 843-3333, poste 332

Donné à Magog, ce 8 septembre 2021.


M^e Sylviane Lavigne,
Présidente d'élection